Image not found or type unknown

suite AT pas d'inaptitude mais passage à 70% forcé

Par **cpdd37**, le **28/01/2020** à **14:58**

Bonjour,

Suite à un accident Trajet-travail en 2016, j'ai été consolidé par
la CPAM avec un taux d'invalidité de 30% le 09/2019. Lors de la visite
de reprise la médecine du travail à donc mis sûr l'attestation poursuite
du travail à 70%, mon employeur à donc fait un avenant à mon CDI temps plein pour me faire un CDI temps partiel 70% que j'ai dû signer pour ne pas perdre mon emploi.

Aujourd'hui mon employeur souhaite se séparer de moi car selon lui je
suis trop lent et fait trop d'erreurs dans mes tâches, on me demande
donc d'aller voir la médecine du travail pour qu'ils prononcent une inaptitude au poste.

seulement voilà, le médecin du travail avait-il le droit de forcer mon employeur et moi même à passer à temps partiel?

N'aurait-il pas dû des le départ déclarer l'inaptitude?

aujourd'hui si je perds mon emploi, mes indemnités de licenciement et de chômage seront calculé sur le brut de mon salaire... qui n'est pas le même à 100% et à 70%....

Merci de vos conseils.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés